

Prix
Littéraire
des
Grandes
Ecoles



Article 1. Entité organisatrice

L'Association Délivr&moi, animée par des étudiants de l'École Supérieure de Commerce de Reims, organise la deuxième édition du Prix Littéraire des Grandes Ecoles. Ce prix a pour but de fédérer les étudiants de Grandes Ecoles autour d'un projet commun.

Article 2. Conditions de participation.

Le concours est ouvert à tous les jeunes auteurs de romans ou recueils de nouvelles écrits en langue française ayant entre 18 et 35 ans et n'ayant jamais été édités.

Il n'est pas nécessaire d'être étudiant d'une Grande Ecole pour participer au Prix Littéraire des Grandes Ecoles. Seuls les jurys sont concernés par cette condition.

Néanmoins, les candidats doivent faire partie du monde étudiant, dans son acceptation large. Les jeunes actifs sont ainsi aussi les bienvenus.

Article 3. Comment participer ?

Pour concourir au Prix Littéraire des Grandes Ecoles – Catégorie Roman, le participant devra présenter un manuscrit.

Le manuscrit devra se présenter de la manière suivante : un format numérique classique (page A4) comportant au minimum 200 000 caractères (espaces compris)

Le thème de l'œuvre est totalement libre et le style utilisé n'est soumis à aucune condition.

Article 4. Où nous l'envoyer et sous quelle forme ?

Les travaux présentés devront nous parvenir sous cette forme :

- une forme numérique, soit à l'adresse de l'association organisatrice : delivre moi@gmail.com (objet du mail à indiquer : Manuscrit Délivr&moi.), soit à l'adresse indiquée sur l'affiche du prix que vous avez pu rencontrer (prixlitteraire.jurytelleecole@gmail.com)

Les nom, prénom, date de naissance (jour, mois, année), l'adresse complète ainsi que le numéro de téléphone et le mail des participants devront être joints à l'œuvre envoyée.

N'oubliez de préciser votre ville d'origine : c'est elle qui déterminera le jury auquel sera adressé votre œuvre.

ARTICLE 5. Quand nous envoyer vos manuscrits ?

Vous pouvez nous faire parvenir votre travail jusqu'au 20 Mai 2008.

ARTICLE 6. Composition du jury.

Les travaux seront départagés par des jurys composés d'étudiants de différentes Grandes Ecoles françaises. Toute décision du jury sera sans appel.

ARTICLE 7. Remise des prix.

Les résultats seront rendus public lors d'une remise des prix qui se tiendra dans la ville de Reims à l'automne 2008. Le gagnant verra son œuvre éditée par une grande maison d'édition.

Différents autres prix restent encore à préciser, et dépendront de nos partenaires.

Les frais de transport et de logement seront pris en charge par l'association.

ARTICLE 8. Responsabilités.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Les organisateurs recommandent aux participants de réaliser, à toute fin utile, une copie de leur projet. Ils déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des projets.

ARTICLE 9. Modifications au présent règlement.

Les organisateurs du concours se réservent la possibilité d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances

l'exigent ou en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Règlement de la catégorie Roman